

Compte rendu de l'HIS du 18 février 2019 tenue au LPO Tsararano

Nombre de présents : 14 personnes (réparties entre : une majorité d'enseignants contractuels en lycée général, quelques collègues titulaires en lycée général, quelques collègues titulaires en lycée professionnel)

Remarques générales :

- La réunion s'est tenue en salle des professeurs,
- Les présents étaient peu nombreux, la demande d'HIS a été rejetée par le Proviseur le 12/02 qui proposait de la décaler en fin de journée (15.30-16.30). Ce refus a amorcé une série d'échanges de mails entre le Proviseur du LPO Dombéni et les représentants du SNES-Mayotte. En fin de semaine, le Proviseur n'avait pas changé de position. Les collègues qui devaient déposer leur demande 48 heures à l'avance pour assister à l'HIS n'ont pas su sur quel pied danser et, finalement, les collègues présents ce jour avaient tous en commun de n'être pas en service entre 11.20 et 12.20. Nous avons pu nous réunir et tenir l'horaire, mais l'assistance aurait certainement été plus importante si le Proviseur avait accepté la demande d'HIS.
- Durée de la réunion : la réunion a duré une heure, les collègues se sont ensuite dispersés pour manger.

Les points abordés au cours de la réunion ont essentiellement concernés la réforme, notamment le caractère incertain de la DGH (présentée en Conseil Pédagogique le 12/02) et de ses implications sur les différents services (horaires, postes, organisation des co-enseignements).

1- Sur la DGH : Les enseignants se plaignent que les documents soient livrés trop tard, alors qu'ils devraient l'être très en amont des réunions pour permettre une préparation suffisante des équipes. En lycée professionnel, les calculs sont jugés "occultes" par les collègues qui contestent que les informations officielles correspondent à leur lecture de la DGH. Une lecture/explication détaillée, par matière, serait souhaitable, selon certains collègues.

2- Réforme du lycée, son impact sur les services : les collègues s'inquiètent que les réductions d'horaires dans certaines disciplines n'entraînent la suppression de certains postes. Ces pertes sont encore difficiles à évaluer. / Sous la même rubrique : l'imposition des deux heures supplémentaires est ressentie comme un stratagème visant à limiter drastiquement la création de nouveaux postes dans un contexte de pénurie des moyens humains.

3- La réforme du lycée, son principe : Le principe de la réforme est contesté, comme son honnêteté : la modularité est mise en avant, la liberté du lycéen face à la proposition d'enseignements. Mais cette modularité n'est pas compatible avec la rigidité des structures : qu'il s'agisse des établissements - de leurs équipements, de leur capacité d'accueil - ou de la ressource humaine.

4- Proposition de : Refuser la DGH en CA afin que les coordonnateurs des disciplines aient le temps d'étudier plus finement les conséquences en termes de réduction d'horaires et de postes afin d'en informer leurs équipes, ainsi que sur les modalités de l'organisation des disciplines (notamment les nouvelles "spécialités" dont l'organisation des co-enseignements - bien-fondé de ces enseignements, répartition des heures entre collègues, effectifs des groupes- est, à ce jour, encore opaque)

5- Pour finir, certaines voix ont souhaité élargir le débat en ouvrant aux questions d'attractivité et de menaces sur l'indexation. Elles n'ont pas suscité l'attention ou l'inquiétude des collègues. Concernant les menaces sur l'indexation, elle a même été jugée "impossible" par certains.